



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Projet de loi n°7858 relative au chômage partiel de source structurelle

Luxembourg, le 11 novembre 2021
Dépôt : Marc Spautz
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

Vu le projet de loi n°7858 ayant pour objet de modifier certaines dispositions légales en rapport avec le chômage partiel de source structurelle,

Vu l'avis commun de la Chambre des Métiers et la Chambre de commerce et les réserves y exprimées e.a. quant à la pérennisation de mesures temporaires de maintien dans l'emploi décidées dans le cadre de la crise du Covid-19,

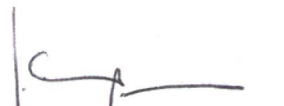
Vu également le communiqué de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) du 8 novembre 2021 intitulé « Chômage partiel et plans de maintien dans l'emploi : une réforme néfaste »,

Invite le Gouvernement,


à procéder à une évaluation du dispositif légal dans les 18 mois de l'entrée en vigueur du texte de loi sous revue,

à revaloriser le dialogue social à tous les niveaux, y compris dans le cadre du CPTÉ.



M. Spautz


Georges Engel


C. BACK


HANS THAMIN

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu


Sven CLEMENT